

# Restructuration-Extension du site hospitalier de Gap Muret Hautes-Alpes

MANDATAIRE : A2MS ACOUSTIQUE – 1 RUE DU GRAND CAVAILLON – 13420 GEMENOS

## État des lieux acoustiques

### Conditions de mesures



L'objectif de ces mesures est de caractériser l'environnement sonore autour de l'hôpital afin de bénéficier d'une référence permettant le dimensionnement des traitements acoustiques des équipements de l'hôpital.

Les mesures ont été effectuées le vendredi 5 novembre 2010 entre 19h et 00h à l'aide d'un sonomètre de précision, de classe 1, de marque 01dB – METRAVIB de type SOLO MASTER.

Sur site, neuf mesures de 15 minutes ont été effectuées en limites de propriété de l'hôpital. Les mesures sont effectuées en bordure du réseau routier entourant la parcelle, ainsi qu'à des endroits sensibles de la parcelle comme l'emplacement du pôle énergie (pt8) et au centre de la parcelle, à l'abri du bruit routier (pt7).

La durée de mesure de 15 minutes est une durée suffisante pour lisser les phénomènes transitoires (passages sporadiques de véhicules) et donne la possibilité d'un quadrillage fin de la zone d'étude.

## Acoustique

Nom de l'intervenant : Jean Paul van Cuyck / Jérémy PETIT

Le schéma ci-après présente la localisation des locaux techniques bruyants dans le projet d'extension. Il est à noter que les échappements des groupes électrogènes et la cheminée de la chaufferie déboucheront à une altitude proche de celle des habitations les plus proches.

Avant Projet Définitif

Définition des objectifs de performances :

- vers l'extérieur : niveau de bruit maximal émis par hôpital ;
- de l'extérieur : isolement de façade fonction du bruit routier et hélistation ;
- à l'intérieur : isolement entre type de salle ; réverbération, décroissance spatiale, ...

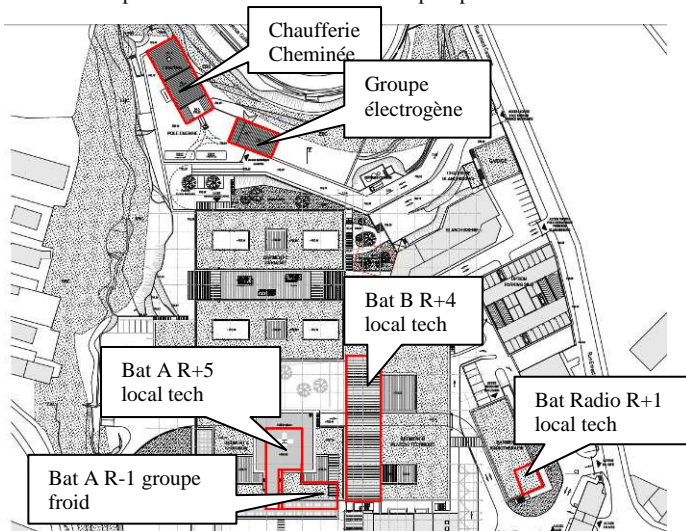
Conception /description des dispositions acoustiques définitives.

- Isolement des pièces (intérieur / Extérieur) ;
- réverbération
- Emissions sonores vers l'extérieur – critère d'émergence ;
- Isolement de façade vis-à-vis des bruits extérieurs (routier, hélistation) ;

Les calculs ne menés par typologie ou selon le cas calqués sur les plus petites salles et extrapolées au reste du bâtiment ; Certains locaux seront plus particulièrement étudiés, notamment :

- les locaux du bâtiment énergie ;
- les salles de réunions, notamment la salle de visioconférence ;
- la salle de culte ;
- la salle snoezolen ;

Fourniture d'un descriptif détaillé par lot des dispositions acoustique à mettre en œuvre.



- les cabines audio, salle de Rhonométrie ; surdité enfant, salle d'entraînement de chutes ;
- les salles de consultations ;
- les halls de circulation.

Maître d'ouvrage :

**Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud**

Période de réalisation des études acoustiques : novembre 2010

Enveloppe financière de l'étude : 15 380.00 € H.T.

☐ : Bruit de voisinage      ☐ : Mesure 48h  
☐ : Classement voie bruyante      ☐ : Bureau      ☐ : Salle de travail, réunion